



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 avril 2010, a adopté le règlement suivant :

03-168-2 Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168)

L'objet est de bonifier ce programme, notamment en prolongeant sa durée, en augmentant le prix d'acquisition maximum, en modifiant les montants forfaitaires des subventions et en ajoutant une subvention équivalant à une portion des droits de mutation.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 29 avril 2010

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon